

questions
de communication

Questions de communication

5 | 2004

Psychologie sociale, traitements et effets des médias

Formes et diversité de l'entrée en délibération dans un processus de débat public

Forms and Diversity of the Entry in Deliberation in a public Debate Process

Jean-Philippe Roy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7118>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7118

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2004

Pagination : 301-314

ISBN : 978-2-86480-838-1

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Jean-Philippe Roy, « Formes et diversité de l'entrée en délibération dans un processus de débat public », *Questions de communication* [En ligne], 5 | 2004, mis en ligne le 01 juillet 2004, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7118> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7118

Tous droits réservés

> NOTES DE RECHERCHE

JEAN-PHILIPPE ROY

Centre d'études du débat public

Université de Tours

jp.roy37@wanadoo.fr

FORMES ET DIVERSITÉ DE L'ENTRÉE EN DÉLIBÉRATION DANS UN PROCESSUS DE DÉBAT PUBLIC

Résumé. — Le débat public est un thème d'actualité. Qu'en est-il quand celui-ci entend devenir délibératif ? Autrement dit, comment un groupe restreint de citoyens ordinaires rentre-t-il dans une dynamique délibérative ? À partir d'un modèle scientifique, les Rencontres Délibératives®, on décrit les logiques individuelles d'intégration. De plus, avec l'acceptation de recommandations écrites adressées à des experts scientifiques, on montre l'écart entre les représentations individuelles, telles qu'elles sont nommées par les acteurs, et l'effet de la dynamique de socialisation.

Mots clés. — Débat public, délibération, autonomie, identification, intégration, recommandations.

Depuis quatre ans, le Centre d'études du débat public (CEDP) s'est consacré à l'analyse des processus de débat public. Après une observation d'expériences étrangères et des analyses critiques portées sur les expériences participatives institutionnalisées (*Cahiers de Jericost*, 1997, 2000a et b), il propose l'élaboration d'un modèle expérimental de débat public – les Rencontres Délibératives¹ (Castagna, Gallais, Roy, 2002) – fondé sur deux dimensions fondamentales : la co-présence de trois types d'acteurs (citoyen, expert, politique) et la délibération. En 2001, le Centre Inra (Institut national de la recherche agronomique) de Tours lui a proposé une collaboration dans le cadre de son opération nationale, « Vous avez dit Nature », afin de développer une expérience interne de débat public sur le thème de l'usage des antibiotiques comme facteur de croissance dans l'alimentation animale. La « commande Inra » pose le problème du cadre d'expérimentation d'une R D. Le modèle est-il adaptable dans une administration ou une entreprise ? Afin de répondre à cette question, les analyses porteront plus spécifiquement sur le panel d'agents motivés pris comme des citoyens, leur socialisation interne dans le dispositif et leur acceptation de la procédure. On fondera notre analyse sur un corpus de six entretiens, réalisés après le processus. Deux variables ont été retenues : l'intégration et l'acceptation du principe des recommandations². La première doit s'entendre comme la façon dont l'individu peut rendre compte, par le biais de son discours, de sa socialisation au sein du groupe. Accepter de rédiger en commun des recommandations illustre la capacité du groupe à s'autonomiser³ dans le dispositif des RD. Partant de là, un tableau peut résumer les interprétations, telles qu'elles ressortent de l'analyse des

¹ L'expression « Rencontres Délibératives » sera désormais abrégée sous la forme RD. Pour plus d'informations sur le modèle, consulter : <http://www.iut.univ-tours.fr/cedp.htm>

Pour résumer, il s'agit, à la demande d'une institution, de réunir un panel (une quinzaine de personnes) motivé pour débattre avec des experts d'un enjeu décisionnel à dimension technoscientifique dans la vie quotidienne. Un dossier sera réalisé afin de préparer la formation-information du panel ; deux pré-rencontres, en présence d'un facilitateur, leur permettront de se socialiser, d'échanger et d'affûter leur opinion que chacun exprimera sur un poster. Par ailleurs, chaque expert en réalisera également un. Ensuite, le débat public proprement dit se déroulera en trois phases. D'abord, dans un cadre fermé au public, chaque expert et chaque profane présentera son poster, sans interaction. Puis, devant un public, dans une salle soigneusement aménagée, les deux groupes échangeront leurs arguments. Enfin, après s'être retiré, le panel de profanes délibérera et rédigera des recommandations qu'un porte-parole lira au public.

² La résonance durkheimienne de l'hypothèse doit s'entendre de la manière suivante : à la suite de l'expérience, alors qu'elle était close, des membres du panel sont venus directement contacter le CEDP, alors qu'il leur fallait rendre compte de l'expérience dans le cadre de l'opération « Science en fête », devant un public large, à la mairie de Tours. Pour eux, de témoigner de leur expérience. Par ailleurs, des réflexions du directeur de la station, indépendamment de cette conjoncture, convergeaient pour poser l'hypothèse d'un bouleversement sensible des sociabilités après cette expérience, au moins au sein de certains des membres du panel. Un effet de la procédure semblait plausible : ce schéma tente de l'expliquer et de le relativiser.

³ Le concept d'autonomisation renvoie, notamment, à la pensée de C. Castoriadis (1999, 2002), relativement aux critères d'une société autonome (qui ne cesse de s'auto-instituer en réfléchissant perpétuellement sur elle-même), face aux sociétés hétéronomes qui ont une croyance métaphysique en un « plus grand que soi » qui se transfère directement ou indirectement sur l'institution.

entretiens, en croisant les deux variables d'observation. Ces cas apparaissent comme des types qui sont autant de résultats exploratoires à tester en reproduisant un tel schéma d'expérience. Ils esquissent ce que l'on pourrait appeler des profils-types d'attitude⁴.

Intégrés à l'expérience

Les recommandations sont possibles

- Sentiment d'évolution vers le consensualisme (P5)
- Évolution vers le renforcement de la parole des profanes contre les experts (P6)

Les recommandations sont impossibles.

- Posture d'apprentissage, sentiment d'être dominé par la structure Inra et par les experts. D'où l'illégitimité des recommandations (P3)

Non intégrés à l'expérience

Les recommandations sont possibles

- Il y a motivation personnelle. La motivation est une sélection par la conscience, d'où une posture décalée et surplombante, mais les recommandations peuvent être efficaces (P2)

Les recommandations sont impossibles

- Subterfuge lié à la structure Inra, ressentie comme totalitaire (P1)
- Fatalisme par rapport à l'expérience : opposition exprimée entre exigence sociale (revendication syndicale) et recommandation (il faut être compétent) (P4)

Intégration vs non-intégration

Tout d'abord, qu'entend-on par intégré ou non intégré à l'expérience ? On a pris comme option de considérer comme « non intégré » à l'expérience, ceux qui, au fil des interviews, ont développé une posture décalée et surplombante et ceux qui ont développé une attitude totalement fataliste. Les « intégrés », quant à eux, développent une impression soit d'aisance, soit d'accord avec la procédure telle qu'elle leur a été présentée. Trois types d'attitudes semblent en résulter : l'autonomie et la satisfaction personnelle ; un sentiment de renforcement de la parole profane ; enfin, la satisfaction liée à l'apprentissage d'une expérience nouvelle.

⁴ Dans le tableau, chaque interviewé est entendu comme constituant un profil-type d'attitude qui est lisible selon la combinaison des deux variables. Ensuite, chaque profil, noté de P1 à P6, se déclinera selon la logique du plan proposé. Pour approcher la notion de profil-type, on peut évoquer celle que développe P. Mallein dans le cadre de sa méthode « Cautic » (Mallein, Privat, 2002). Il s'inscrit dans le cadre d'une socio-anthropologie de l'usage, notamment en matière d'innovation technologique. Par extension, les RD étant une démarche provoquée, la question portera donc sur l'usage de cette innovation sociétale. Voir également :

<http://www.upmf-grenoble.fr/cerat/Recherche/PagePerso/Mallein.html>

<http://www.ad-valor.com>

Les « non-intégrés »

Un cas (P1) relevant du premier type se caractérise par la fréquence des « moi je ». Par rapport à l'expérience, l'interviewé déclare « je joue le jeu, mais je ne suis pas dupe [...] je garde un regard critique ». On note ainsi un refus total de l'idée d'autonomie du groupe et une incapacité à penser le dispositif des RD comme indépendantes de la structure Inra. La structure est ressentie comme un léviathan et tout ce qui s'y passe serait destiné à domestiquer les agents. Mais l'interviewé est suffisamment conscient et il se considère comme appartenant à une élite dans le groupe, celle qui ne joue pas le jeu aveuglément : « Dans le groupe il y a des naïfs et des conscients » (sous-entendu, il y a une part de manipulation dans la méthode, est-ce le but de l'Inra ?). On repère donc une tension entre la capacité déclarée à être conscient de ce qui se jouerait dans le jeu des RD (conçues comme un piège de l'institution) et l'incapacité à « tirer son épingle du jeu », c'est-à-dire à protéger, voire valoriser sa propre personnalité dans le contexte de la procédure. Il en ressort une impression de complot, de manipulation (voir *infra*).

Le deuxième cas (P2) rend compte d'un mécanisme assez différent. Au départ, on est dans une attitude d'espoir. Si la personne déclare une méfiance de principe, elle décide ensuite de rentrer dans le jeu, guidée par un intérêt à propos du sujet : « Au tout début, je ne voulais pas m'engager là-dedans parce que je ne savais pas où je mettais les pieds, je n'avais pas trop compris ; et puis, euh enfin, le sujet antibiorésistance m'intéressait particulièrement ». L'expression « je n'avais pas trop compris » peut être entendue comme une formule dévoilant une absence de précaution. Ensuite, la personne ressent la nécessité de surenchérir : « Après, donc, j'ai trouvé ça intéressant, moi, les réunions préparatives. Parce que je trouve qu'elles avaient été, alors ça c'est un hasard, bien équilibrées, ça j'insiste, sur le *sex ratio*. Parce que je trouve que le fait que les femmes participent d'une manière – moi j'ai pas peur de dire que je suis pour la parité – parce que ceux qui sont pour la parité, c'est euh... , disons pour les femmes, une manière d'exprimer leurs opinions, disons facilement. Mais, la plupart du temps, il faut qu'on s'exprime parce qu'on n'a pas du tout la même manière de voir la société. Et puis... donc là ça m'a plu ». La justification est présentée sous un angle particulier : le hasard, qui viendrait satisfaire une préoccupation primordiale de cette personne. Ainsi entrer dans le jeu des RD est-il une opportunité, indépendamment d'une stratégie éventuelle de l'Inra. En deuxième lieu, en greffant *ex post* l'argument du *sex ratio*, elle peut justifier une posture militante extérieure au cadre professionnel ; s'ouvre alors la possibilité de se définir en tant que professionnelle de l'Inra, ou femme militante, et de décliner son argumentation selon l'une ou l'autre dimension, voire, à l'occasion, doser le mélange. Ainsi, cette stratégie vise-t-elle à valoriser l'exemplarité de sa posture et autorise, du coup, l'émergence d'un discours extrêmement discriminant : « De toute façon, ce seront toujours les mêmes qui seront intéressés [...]. C'est tout simplement parce qu'il y a peu de gens qui s'investissent, qui essaient de changer les choses, de réfléchir, moi je trouve ». Et on aboutit très vite à une posture radicalisée, élitiste et presque ostracisante : « Ah, ben je trouve c'est catastrophique ! Moi je

pense que les gens ne sont pas citoyens à part entière et je ne vois pas ce que représente leur bulletin de vote, ça c'est clair ! ». L'acmé de son argumentation se situe lors d'une digression sur la télévision : (posture décalée) « Ils ont pas assez un sens critique de ce qui se passe autour d'eux, ils sont complètement hilares devant leur télévision. Il faudrait, d'ailleurs que vous demandiez s'il y a beaucoup de gens qui ont la télévision... La télé pour moi c'est quelque chose de... de... tous les gens vont vous sortir le même discours. Ça vraiment c'est... C'est... Si, je sais : moi je l'ai pas !!! » ; (posture surplombante) « Mais, je pense que si je vivais seule, je pourrais l'avoir parce que je sais exactement ce que je vais regarder ». Ainsi, par rapport à l'identification (Tap, 1980 ; Duchesne, 1994)⁵, la posture choisie permet-elle de s'identifier aux femmes dans la société (et par conséquent, dans le groupe, puisque par hasard, selon elle, le protocole rendait cela possible) ; par ailleurs, sa propre expérience de « citoyenne-militante » l'autorise à se valoriser individuellement, à se poser en s'opposant, quitte à exclure la légitimité de la parole de l'autre.

Comme le premier, le troisième cas (P4) relevant de cette catégorie envisage une manipulation, mais se protège immédiatement : « Bon, j'ai compté dans la salle comme personnes extérieures, il y a toujours moins de dix personnes... Bon, donc là, c'était clair que... on a joué, on était là pour un, un, un... jouer un petit rôle, bon... bon ». Ce fatalisme conduit à une attitude passive : « Non, non, non, parce que j'ai dit, dès le départ, ... bon que... je comprenais pas du tout cette démarche, que donc... j'ai demandé d'en savoir plus le jour où on m'a proposé d'y participer... et puis, j'ai fini, et c'est pareil ! Bon ce qui est clair, c'est qu'ils ne savaient pas ce qu'ils veulent donc... j'attends de savoir à quoi le temps qu'on a passé à ça va servir effectivement... bon, aux uns et aux autres... j'ai toujours pas, non, j'ai toujours pas compris. Bon, donc j'attends les résultats. À ce moment-là, je vous dirai le bilan. Mais, comment voulez-vous que je trace le bilan... ». C'est à son corps défendant qu'elle semble s'intégrer à la RD, faisant abstraction de son libre-arbitre. Cette attitude serait donc une stratégie de protection permettant d'éviter de prendre parti, d'assumer une part de responsabilité, d'autonomie, à l'intérieur même de l'expérience. Par son attitude fataliste-fonctionnaliste, elle ne semble pas assumer sa participation à la RD.

⁵ Dans ses travaux sur l'engagement politique aujourd'hui, S. Duchesne montre que les formes contemporaines du phénomène sont lisibles selon la théorie de l'individuation, c'est-à-dire des engagements successifs, spécialisés sur des enjeux concrets concernant l'individu directement dans sa vie quotidienne. Corrélativement, les formes classiques de l'engagement politique ne se rencontreraient plus que dans des tranches d'âge où la question de l'insertion sociale semble plus cruciale psychologiquement (25-30 ans et + de 60 ans).

Les « intégrés »

Le premier cas (P5) expose une personne énonçant une satisfaction quasi totale de la procédure : « Sinon, globalement, moi, cela m'a changé des idées que j'avais, des idées préconçues que je pouvais avoir. Finalement, j'ai l'impression d'en avoir une connaissance plus globale, plus raisonnée disons, voilà ». Deux bénéfiques personnels sont donc avancés : la capacité à sortir l'individu de ses *a priori* et la possibilité, désormais, d'aboutir à une approche raisonnée de la question. Par ailleurs, on note une croyance dans la fonction consensuelle des RD : « Et la journée délibérative, je pense, a bien contribué à mettre l'accent sur les choses qui étaient vraiment ennuyeuses, à désamorcer complètement les trucs qui avaient été montés inutilement. C'est vraiment la journée de rencontre délibérative qui a fini, qui a permis de faire la synthèse ». On peut émettre l'hypothèse d'une personnalité ayant l'affrontement en horreur et se satisfaisant d'une effectivité matérielle de la procédure. Sur le premier point, il est à noter qu'elle n'avait pas pu assister à la première pré-rencontre où s'était produit une phase de catharsis normale. Ce dont elle se félicite presque, en l'évoquant comme pour l'exorciser et s'en prémunir : « Je crois que la première réunion était très très animée, mais celle-là j'y étais pas ». Elle manifeste bien sa crainte de la polémique : « Je pense que le dossier était plutôt alarmiste, ça a plutôt augmenté mon niveau d'inquiétude ». On observe là une caractéristique commune aux trois profils « d'intégrés » : la confiance dans la procédure et la reconnaissance d'une certaine effectivité de celle-ci⁶, dès lors qu'on ne lui prête pas d'autres vertus ou fonctions que celles qui ont été envisagées au départ : « Bon, la discussion entre les gens, chacun avait tiré différentes choses du dossier. Ça a plutôt contribué à... plutôt à calmer le jeu ». En prenant l'expérience pour ce qu'elle est, elle apparaît comme acceptable, souhaitable et reproductible : « C'est un bilan positif, ça peut être étendu à d'autres sujets. Nous, c'est vrai qu'on ne travaille pas sur les antibiotiques et je ne pensais pas que c'était un sujet aussi polémique. En découvrant tous les articles dans le dossier, je ne pensais pas qu'il y avait autant d'articles dans la presse ».

Le deuxième cas (P6) se rapproche du précédent, parce qu'il nous donne à voir une personnalité intégrée au dispositif : « Enfin, c'était mieux que dans les autres débats, les débats classiques. Dans un débat classique, on aurait peut-être été moins impliqué. Et puis le fait également de préparer un poster, ça permet bien de donner ses idées, son point de vue ». En revanche, il assigne une fonction aux RD, très différente de la personne précédente : « Ça nous a permis d'avoir nos questions à nous [...] la preuve, ça a gêné les experts ». Partant d'un profil de dominée, cette personne trouve ainsi dans les RD un moyen de faire pièce au point de vue dominant des experts, par la vertu de l'échange : « Et puis, c'est nos recommandations, c'est ce qui me semble important, et ne pas rester sur son point de vue mais s'élargir à tout le groupe pour voir ce qui est important pour tous... ».

⁶ On rejoint là le mécanisme classique de la légitimité en procédure, propre à la raison communicationnelle selon J. Habermas (1962, 1997).

Il subsiste une ambiguïté, la valeur d'intégration semble essentielle, au point, éventuellement, de supplanter l'opinion propre de la personne. Ce profil privilégierait l'identification à l'individu et en tirerait bénéfice en vérifiant que ce qui se dit au nom du groupe est capable de concurrencer la parole des experts. Établir un rapport de force, au prix d'un effacement de son identité, lui semble donc un pari acceptable (Tap, 1980).

Dans un troisième cas (P3), la personne se met explicitement dans une posture d'apprentissage. Elle manifeste cette attitude en utilisant à l'envi le mot « intérêt » : « Euh, l'ensemble ?... L'ensemble, ça m'a bien intéressée, sur le plan... recueil de données. La préparation aussi. Les documents, j'ai un peu survolé, en y revenant plusieurs fois, je pense avoir lu la plus grande partie. La réunion de préparation, c'était assez intéressant de voir le point de vue des gens qui s'exprimaient sur la question même si parfois on débordait un peu, on n'était plus dans le sujet mais bon, c'était intéressant... La préparation des posters, c'était quelque chose d'assez excitant, assez intéressant. Bien faire le point sur toutes les questions et voir quelles étaient les questions les plus importantes pour nous. La discussion autour des posters c'était très intéressant parce qu'on avait déjà le point de vue des experts qui nous ont donné des informations. On a eu des réponses à nos questions ». L'enthousiasme lui donne une capacité critique vis-à-vis de l'expérience et notamment du débat lui-même : « Non, c'est dans la préparation. Enfin, je ne la remets pas en question entièrement, mais il aurait fallu qu'on puisse sélectionner nous-même les questions... et qu'on soit davantage préparés à se distribuer les rôles entre nous. L'un va poser des questions sur tel sujet, l'autre sur tel autre. Là, on n'a eu aucune directive, aucune préparation sur le déroulement du débat ». Ainsi le bilan dressé est-il positif en termes d'intérêt, d'expérience et de découverte. Par ailleurs, l'insatisfaction est reportée sur l'équipe du CEDP, en tant que structure formatrice. Le sujet se met en situation « d'apprenant » insatisfait des performances de l'équipe pédagogique et manifeste sa motivation en terme de frustration. À l'inverse des « non intégrés », il n'y a pas de confusion entre Inra et CEDP.

Les recommandations : une phase discriminante

Une seconde variable semble posséder un certain pouvoir explicatif : l'acceptation du principe des recommandations. En ce sens, le CEDP a poursuivi et parachevé son protocole en demandant au groupe motivé de conclure la procédure par un temps de délibération et la présentation de recommandations au groupe d'experts et à l'assistance dans la salle. Ce qui a pour avantage d'ouvrir la relation au politique, ou du moins aux décideurs, présents dans le public. On peut postuler que la procédure elle-même, la qualité des relations nouées et la pertinence des arguments échangés, peuvent avoir une certaine influence sur la décision. À ce titre, accepter ou refuser le principe des recommandations est évidemment un facteur fondamental.

Le refus des recommandations

Le premier cas (P3) concerne une personne dont le rapport au temps est très ouvert, condition même de la capacité de l'individu à se projeter dans le jeu proposé. Se considérant en déficit de ressources intellectuelles et symboliques, elle revendique une sorte de droit au temps, à la capitalisation de ce qu'elle pense acquérir. Dans la phase initiale, elle témoigne explicitement de sa difficulté dans la délibération : « Les recommandations à la fin de la journée, je crois qu'on devait être un peu fatigué et que c'était un peu difficile de sortir quelque chose. Donc, je sens qu'il y a des problèmes mais je ne sais pas exactement comment il aurait fallu les résoudre ». Plus loin, dans l'entretien, se dévoile le bénéfice qui surdétermine son jugement : « Et en plus, moi, les recommandations, je ne sais pas trop à quoi cela va servir... à faire une synthèse ? Mais cela peut se faire en dehors. D'ailleurs, on a eu des échanges après. Il y a eu une personne qui s'est proposée pour taper le texte en traitement de texte et puis après plusieurs personnes sont intervenues pour demander telle ou telle modification. C'est vrai que c'est peut-être mieux de le faire à chaud, mais alors, le lire aux experts, alors là vraiment... C'était complètement ridicule... Je veux bien transmettre quelque chose après mais pas conclure le débat comme ça... C'est vrai qu'on a pensé au problème, que j'ai discuté avec plusieurs personnes ces derniers temps [...]. Oui, il y a plusieurs avec lesquels j'ai déjeuné et que je ne connaissais pas avant. C'est important aussi ».

Deux composantes fortes s'observent dans cette seconde phase où l'interviewée emploie la première personne du singulier. En premier lieu, elle semble douter de l'utilité de la délibération en raison de l'illégitimité ressentie au sein même de cette phase. Les sentiments qu'elle exprime sont ceux d'une personne qui s'est sentie brutalement démunie, perdue dans un tourbillon que, tout d'un coup, elle ne maîtrisait pas. Le caractère déterminant de cette phase est nettement dénié, au nom d'une incapacité à remplir la fonction demandée. D'où, en second lieu, la mise en présence, durant la lecture solennelle des recommandations, d'un groupe motivé dont la mission est impossible et des experts rompus au traitement du sujet. Les bénéfices essentiels relevés par la personne sont donc du registre exclusif de la sociabilité dans le groupe de profanes.

De même, le deuxième cas (P4) est typique d'une représentation hétéronome et d'une relation fonctionnaliste à la procédure : « De toute façon, je pense que donner des conseils, des recommandations, c'est délirant. Encore une fois là, quelle est la fonction des choses ? Alors on s'est tous dit, les recommandations, mais ils sont cinglés, ils sont cinglés... quoi » ! Trois observations peuvent être faites sur ce passage : d'abord, l'emploi explicite du terme fonction ; puis, l'association déséquilibrée du terme « chose », vague et indéfini, au terme fonction qui possède un pouvoir sémantique beaucoup plus fort évoque une stratégie d'euphémisation ; enfin, si ces lectures sont correctes, on comprend alors la réflexion « ils sont cinglés », perception très vive d'un écart entre le discours institutionnel produit et sa représentation. En outre, un discours justificatif est construit, en comparant les RD et la manifestation d'un intérêt (professionnel ou syndical par exemple) :

– Question : « Et quand vous manifestez, vous recommandez bien ? » ; – Réponse : « Non, pas du tout. [...] Non, non, on exige, on recommande pas. Eh, Oh ! C'est pas la même chose [...]. Non, là je pense que c'est un problème de termes. La recommandation ça suppose qu'il y ait quelque part des gens qui aient un savoir, une expérience, une sagesse et qui vont donner conseil à d'autres qui ne l'ont pas. Donc, non je pense que la position dans une manifestation n'est absolument pas celle là. Elle est effectivement d'opposition et de dire : tu as tes intérêts moi j'ai les miens... et ils ne sont pas sur la même ligne [...], vous pouvez poser la question aux autres mais je pense qu'en tout cas c'est clair que ça, on n'était pas... C'était pas des recommandations. On peut avoir un avis, une opinion, des souhaits... mais en aucun cas une recommandation ». Les relations sociales sont entendues sous une forme essentiellement binaire et le champ intellectuel semble seul habilité à échapper au registre agonistique, et dans ce cas, la « recommandation » est possible, sous réserve d'une compétence ou d'une reconnaissance : « On est amené à en faire des recommandations, on nous en demande... À ce moment-là, on nous accorde une certaine confiance pour être capable au moins sur un sujet donné... d'avoir un avis qui sera motivé et responsable ». On le voit, il y a une intrication intime entre la compétence et la reconnaissance, la première découlant forcément de la seconde. On observe là une incapacité à se représenter une compétence autonome de l'individu. Cette dernière ne découlant obligatoirement que de l'attestation de l'autorité.

Le troisième cas (P1) présente une caractéristique très originale : la personne raisonne uniquement d'un point de vue interne à l'organisation et met en relation la possibilité de faire des recommandations, acte d'autorité selon elle, à une délégation de pouvoir de la part des autorités décisionnelles de l'Inra. On est en face d'un archétype bureaucratique : « Bon, il faut voir le but du jeu qui n'est pas toujours très clair. Si c'est effectivement une certaine communication à travers l'Inra, à l'intérieur de l'Inra, je pense que cela n'a pas été inutile. Je pense qu'il y a des gens à l'intérieur du groupe qui n'ont pas bien cerné le véritable but du jeu. Y en a qui s'y sont cru, comme un groupe chargé de donner des recommandations. Personnellement, je trouve qu'on n'était pas dans un système où on avait délégation pour faire des recommandations. On n'avait aucune représentativité pour cela donc je dirais que c'est plus un exercice de style qu'autre chose. On n'était pas forcément tous conscients de ça. Quelque part, ça m'ennuie un petit peu parce que ceux qui ne s'en sont pas rendus compte ont pu être trompés. Il fallait peut-être leur dire d'une manière plus précise que c'était un jeu. Il avait une utilité en tant que communication pure, mais [...] il n'y avait aucune délégation officielle ».

En l'occurrence, ce refus des recommandations ne signifie pas un déni de l'intérêt de l'expérience ; une motivation relativement forte demeure exprimée et se traduit par un projet sous forme de programme stratégique : « J'ai pris cela comme quelque chose d'important à considérer même si c'était un truc qui était pas très clair parce qu'au moins je pense qu'il y a eu des choses qui se sont dites, qui ont été diffusées [...]. C'est pas fini. Il faut qu'on rédige quelque chose d'écrit qui sera

diffusé. Il faudra bien faire attention à mon avis qu'on se prenne pas trop au sérieux parce que c'est là qu'on va perdre notre crédibilité. Il faut bien que les gens se rendent compte qu'on n'a pas délégation officielle, sinon on va nous prendre pour des clowns. Il faudra se méfier ». Ce projet intervient brusquement, après une attitude de prudence. Le locuteur semble vouloir prendre, de manière décalée, l'initiative de la procédure et de ses suites. D'ailleurs, il semble destiner ce discours en partie à lui-même, comme pour se motiver rétrospectivement, comme s'il s'adressait sous cette forme une sorte de reproche. Il « fait mine » de prendre la responsabilité de l'ensemble du processus et d'en assumer toute l'organisation ainsi que sa fin stratégique.

Mais, immédiatement après, une attitude de retrait va sourdre, aussi subitement et paradoxalement que la phase « d'héroïsation » précédente : « Le groupe n'est pas organisé, la personne qui était modératrice apparemment a disparu du système, donc là, je vois pas tellement comment on va pouvoir s'organiser pour réunir tous ces textes et les mettre en ordre. Il va falloir désigner un responsable, comment ? J'aime pas trop ce genre de manip. Il va falloir que ce soit un gars ou une fille, j'en sais rien, qui prenne ça sur lui. J'ai comme l'impression que ça fait partie du jeu et j'aime pas trop. J'aimerais bien que la personne désignée comme modératrice revienne parce qu'elle était désignée comme telle, elle a cette utilité là, elle a un œil extérieur, elle peut nous aider à organiser la chose sans qu'il y en ait un qui prenne le pouvoir: Moi, ça m'est pas difficile, j'ai l'autorité suffisante pour dire, mais ça m'intéresse pas parce qu'on perd le but du jeu. Je pense qu'il faut que le groupe reste spontané tel qu'il est avec une personne extérieure ; la personne qui était là était bien, elle a fait correctement son travail mais elle a disparu (rire), j'aimerais bien qu'elle revienne pour qu'on organise ce qui a été fait et pour qu'on ait un texte écrit qui se tienne ». On a le sentiment d'être en face d'un individu intégré, ayant réussi dans son univers immédiat de socialisation professionnelle, mais qui n'a pas su s'adapter ensuite à l'évolution de la structure. Un long passage vient, en plongeant dans l'histoire de l'institution, telle que l'interviewé se la représente, expliquer son attitude et valoriser son point de vue sous les atours de l'expérience et de la connaissance : « Ça fait 20 ans que je suis dans la boutique et honnêtement je peux avoir suffisamment de recul pour dire que c'est un héritage historique lié à une personne [...] qui était le PDG durant les années 70 et qui a été une figure extrêmement marquante de l'Inra. Cette personne était marquée à la fois par une très grande compétence et aussi vers la fin de son règne par un autoritarisme assez important. Il y a eu comme une cristallisation de situations où l'on a voulu perpétuer un système en se disant si ça a marché avant ça devrait marcher pareil pour le futur. On a reproduit [ce] système extrêmement autoritaire. Ça a généré quelque chose qui a dégénéré dans le totalitarisme le plus total qui a été vécu comme tel quand on a reçu des décisions qui nous sont tombées dessus sans légitimité de raisons. Personne ne comprenait. Donc, là il y a eu un sentiment partout, enfin dans de nombreux endroits de l'Inra que le système devenait dangereux. On ne pouvait plus raisonner avec notre hiérarchie parce qu'elle était animée d'une dynamique totalitaire ».

L'acceptation des recommandations

Face aux cas précédents, ces individus ont une vision projective de la procédure, et, en conséquence, leur entrée dans le jeu des RD peut aller, au moins sous forme de simulation, jusqu'à un certain aboutissement. Il est uniquement accordé aux recommandations une fonction d'achèvement de la socialisation interne. La plupart du temps, cette vertu reconnue s'accompagne d'un refus du terme politique.

Le premier cas (P2) semble d'abord combiner deux variables : une approche individualiste et clairement politique de la fonction des RD. On a le sentiment d'observer un cas dans lequel la dialectique individu-société est répudiée. Ainsi la définition de son profil personnel est-elle un préalable. Ce qui va se jouer ensuite, au niveau social, sera évalué à l'aune de cette référence. Du coup, le problème des recommandations n'est plus explicitement envisagé. En revanche, l'efficacité potentielle de la procédure semble centrale. D'où un primat porté à la figure, légitimante par elle-même, de l'individu engagé, figure qui est présentée sous la forme d'un état d'esprit⁷. Au demeurant, une dichotomie excluante entre deux types d'individus semble être intériorisée : ceux qui ont une conscience politique et ceux qui ne peuvent être que passifs et consommateurs. Enfin, les RD ne sont qu'une simple occurrence pouvant être utilisée comme n'importe quelle autre.

Dans le deuxième cas (P6), on observe une perception très différente des recommandations. D'emblée, l'individu écarte toute évaluation rationnelle des recommandations. D'abord, il s'agit de les entendre comme un moyen de « faire des recommandations précises ». En ceci, on peut dire que les recommandations sont perçues comme logiques par rapport à l'ensemble de la procédure. Ensuite, l'intérêt des recommandations s'affirme sous l'angle identitaire : « Et puis, c'est nos recommandations, c'est ce qui me semble important, et ne pas rester sur son point de vue mais s'élargir à tout le groupe pour voir ce qui est important pour tous ». À l'intérieur de cette phase, deux éléments semblent développés. L'affirmation d'une appropriation, puis le passage du point de vue individuel au point de vue collectif. Le point de vue individuel est connoté comme restreint et statique (« rester sur son point de vue »), tandis que l'élévation vers celui-ci est un enrichissement (« s'élargir à tout le groupe..., ce qui est important pour tous »). On ne peut s'empêcher de voir là un mécanisme qui s'analyserait comme une forme de politisation du groupe. L'individu se projette à travers l'exercice des recommandations à un niveau d'intérêt supérieur et général.

Le dernier cas (P5) place délibérément la question des recommandations sous le sceau de l'autonomisation du groupe : « J'ai regretté qu'on n'ait pas eu le temps pour les recommandations, parce que... le temps de rédiger quelque chose qui

⁷ Ici, l'usage de l'expression « état d'esprit » se justifie par rapport au concept d'*habitus* chez P. Bourdieu : en effet, il semble y avoir conscience permanente.

tenait compte de l'avis de tout le monde et qui soit pas..., enfin qu'on puisse diffuser; que ce soit écrit dans un style correct... On n'a pas eu le temps parce qu'en fait on était quand même nombreux, alors le temps de recueillir l'avis de tout le monde et de faire une synthèse et de travailler la forme du message... Depuis, on a fait circuler des mails où chacun mettait son grain de sel ». On a le sentiment d'observer une personne qui a le souci de la crédibilité de cet acte. Derrière le regret exprimé initialement, elle pose ensuite les recommandations en terme d'enjeu. Ainsi se dévoile une conception normative des recommandations : une exigence formelle et un contenu rendant compte des avis de l'ensemble du groupe. Sur ce dernier point, on ne peut s'empêcher, au regard de ce qu'elle dit par ailleurs, de penser qu'elle vise plutôt une solution unanime et/ou consensuelle. En même temps qu'elle tend à utiliser les RD pour s'effacer individuellement et contribuer à l'autonomisation du groupe, elle semble vouloir tirer un bénéfice de cette expérience en terme de régulation sociale. Évidemment, la satisfaction de cette attente serait alors conditionnée par la prorogation du groupe, d'où une instrumentalisation à cette fin des recommandations.

Conclusion

L'acceptation ou le refus des recommandations se distribue chez les « intégrés » comme chez les « non intégrés » mais l'interviewé acceptant les recommandations, bien que « non intégré » (P2), est psychologiquement caractérisé, comme les autres, par le primat du souci individuel. C'est l'occasion de s'épancher sur un *trauma* antérieur, ou d'exprimer sa confiance dans sa capacité, probablement illusoire, à faire changer l'ordre interne. Dans de tels discours, la RD se solde donc par une objectivation de l'*habitus* de dominant (P2) ou de dominé (P1 et P4). En revanche, chez les intégrés acceptant les recommandations (2 interviewés sur 3), la croyance dans la capacité du jeu des RD à modifier les rapports de force (P6) ou à produire du consensus (P5), revient à dire que la procédure est créditée d'une potentialité normative. On a bien conscience de trouver là un mécanisme en cohérence avec la théorie habermassienne qui met la légitimité procédurale au cœur du dispositif (Habermas, 1962 ; 1997). Au-delà des deux variables descriptives analysées dans la présente recherche, émergerait une variable compréhensive : la confiance dans le dispositif, c'est-à-dire, probablement, la croyance dans sa possible efficacité, soit directement en obtenant une décision favorable, soit indirectement, en terme d'influence dans les arbitrages décisionnels. Un processus de médiatisation propre à la procédure contribuerait probablement à sa robustesse.

Enfin, la question de l'efficacité sociale – voire politique – d'une RD va dépendre des conditions de sa réalisation. C'est toujours une interaction provoquée. Dans le cas d'une RD à forte dimension institutionnelle, comme dans le cas analysé, deux variables vont intervenir : l'engagement du décideur direct – en l'occurrence le directeur de la station – mais aussi l'investissement de la structure (manifesté par le

dynamisme du service de communication interne). L'une des conditions de la lisibilité de la procédure dépend véritablement de la synergie des deux volontés. Dans le cas présent, l'histoire institutionnelle et la conjoncture semblent notamment jouer sur les relations entre le centre national et le niveau distal que représentent les stations. Cette dernière remarque met l'accent sur une réalité institutionnelle désormais courante : la place prépondérante acquise par les services de communication qui tendent à devenir, soit un acteur à proprement parler, soit un substitut « bricolé » d'une autorité centrale rendue diffuse ou impuissante par la lourdeur de l'institution.

Cette réalité trouble la logique communicationnelle et politique d'une RD dans un tel cadre, et se révèle être une contrainte très forte qui influe directement sur le déroulement et la lisibilité de la procédure. Il en résulte des perceptions très diverses de la structure et du dispositif de débat public proposé. À tout le moins, on peut tirer de cette étude que la situation délibérative possède une particularité originale dans le débat public (Castagna, Gallais, Ricaud, Roy, 2004) et qu'un panel de citoyen, même motivé, n'y entre pas forcément avec la même facilité ni les mêmes attentes, voire ne se sent pas systématiquement en situation de vouloir le faire. Quelle valeur accorder au texte qu'ils ont pourtant construit de manière collaborative, quel sens accorder, *in fine*, au processus ? La recherche sur ce thème est essentielle alors que le débat public semble devenir un élément de plus en plus courant du management public ou privé.

Références

- Cahiers de Jericost*, 1997, 1, « Méthodes et conduites du débat public. À propos des conférences de consensus et des ateliers de scénario ».
- 2000a, 2, « Méthodes et conduites du débat public. À propos des Citizens Jury ».
- 2000b, 3, « Méthodes et conduites du débat public. À propos des Rencontres Délibératives ».
- Castagna B., Gallais S., Roy J.-P., 2002, « Pour une fabrique de la démocratie », *Pour*, 176, pp. 71-76.
- Castagna B., Gallais S., Ricaud P., Roy J.-P., dirs, 2004, *La situation délibérative dans le débat public*, Paris, Presses universitaires de France, à paraître.
- Castoriadis C., 1999, *Sur Le Politique de Platon*, Paris, 1999, Éd. du Seuil.
- 2002, *Sujet et vérité dans le monde social-historique, séminaires 1986-1987 – La création humaine I*, Paris, Éd. du Seuil.
- Duchesne S., 1994, « Engagement ou politique, le paradoxe de la citoyenneté », pp. 185-214, in : Perrineau P., dir., *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Habermas J., 1962, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot, 1993.

— 1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. de l'allemand par Chr. Bouchindhomme, R. Rochlitz, Paris, Gallimard.

Mallein P, Privat G., 2002, *Les Cahiers du numérique*, vol. 3, 4, « Ces objets qui communiquent. Perspectives technologiques et usages », Paris, Lavoisier/Hermès.

Tap P., 1980, *Identité collective et changements sociaux*, Toulouse, Privat.